

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021 COMPTE RENDU

Le deux mars deux mille vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Norbert LIVENAIS, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, David HOCDE, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Claude JUGE, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Aude LECLERC-VOUAUX, Sylvine GAULTIER.

Étaient absents et excusés : Sophie DESMIER, Sonia GUIOULLIER, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Patricia BOURGEAIS.

M Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Mme Sophie DESMIER.

M Thierry CHEVALIER est porteur d'un pouvoir de M Roger RICARD.

M Patrick GAULTIER est porteur d'un pouvoir de Mme Sonia GUIOULLIER.

Mme Aude LECLERC-VOUAUX est élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 12 voix Pour, 4 voix Contre et 0 abstention.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 8, Rue Pierre de Coubertin
- 23, Rue du Maréchal Leclerc
- 7, Allée Aragon
- 40, Rue de Laubinière
- 22, Rue des Sports

Toujours, dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe que le Cabinet d'architecte Bleu d'Archi du Mans a été retenu pour les travaux de performance énergétique à la résidence autonomie pour un montant de 15 000 € H.T. ainsi que le bureau d'études Michel ORRIERE de Laval pour un montant de 3 000.00 € H.T. pour le levé architectural.

INTERVENTION DE JOSSELIN POUSSET

Monsieur Josselin POUSSET, conseiller en énergie partagé au GAL SUD Mayenne présente le bilan des consommations d'énergie des bâtiments communaux en 2019.

Des pistes sont évoquées pour continuer d'améliorer ce bilan : mettre 2 compteurs d'énergie pour séparer la mairie et l'école. Travailler sur le complexe 2000, la mairie et l'école qui restent les principaux bâtiments communaux très consommateurs d'énergie.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

➔Renouvellement label « sur le chemin de la Nature » entre la commune et Mayenne Nature Environnement.

ASSOCIATIONS

2021 – 022 : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE aux associations les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT (EN EUROS)
Action Catholique des Enfants	100 € et 30 € /enfant de Renazé si le camp a lieu
Amicale des Anciens Combattants	100 €
Amicale des Pêcheurs du Chéran	1 000 €
Collège Association Sportive	100 €
Association des Perreyeurs	600 €
Association des Parents d'Elèves	400 €
Club Marcel Dion	500 €
Athlétisme	100 €
FCPE	100 €
Cyclotourisme	100 €
Entente Cycliste Craon-Renazé	1 800 € + 1 995 € si le Trophée MADIOT a lieu
Patchwork Passion	100 €
Foyer Laïque section gymnastique	100 €
Gymnastique Club Renazéen	1 400 €

Familles Rurales – stage cirque	52 € par enfant de Renazé si le stage a lieu
Mobilité dans le Pays Renazéen	300 €
Judo Club Renazéen	1 600 €
OCCE Ecole Maternelle Jacques Prévert	1 500 € : (17 € x 50 enfants de Renazé + 650 € de forfait)
OCCE Ecole Primaire Ernest Guillard	3 000 € : (17 € x 100 enfants de Renazé + 1 300 € de forfait)
OMSR	10 000 € pour l'animateur sportif + 700 € = 10 700 €
Randonneurs du Chéran	250 €
Tennis Club Renazéen	700 €
Union Nationale des Combattants	100 €
Union Sportive Renazéenne	3 400 €
Badminton	250 €
Floorball 53	250 €
Le Souvenir Français	100 €
Entente Boule Bretonne	575 €
Hobby Sport	575 €
Tennis de Table	400 €
Renazé Basket	250 €

2021 – 023 : COTISATION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion à l'AFCCRE,

ALLOUE la somme de 255 € à l'association, correspondant à la strate démographique.

2021 – 024 : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – COTISATION 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion au CAUE de la Mayenne,

ALLOUE la somme de 500 € à l'association, correspondant à la strate démographique.

2021 – 025 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LA BOULE BRETONNE

L'association a réalisé des travaux dans le local salle de la Touche. Elle partage la propriété du bâtiment avec HOBBY SPORT.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 370 € à la Boule Bretonne, pour les travaux supplémentaires de la réhabilitation des sanitaires.

CIMETIERE

2021 – 026 : REMBOURSEMENT CONCESSION

Un emplacement laissé vide au colombarium a été attribué en 2019 alors qu'une concession de 30 ans continuait à courir.

Pour réparer cette erreur,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

DECIDE de rembourser à M. Patrick BABEL, le reste à courir de la concession, soit 22/30^{ème} de la concession initiale de 2011 : $602 \text{ €} \times 22/30 = 441.47 \text{ €}$.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 – 027 : APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Cet appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires comprend 3 volets :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et les ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars.

L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité : 70% sur l'investissement et 50% sur les services et les ressources.

Les classes sous contrat des écoles privées peuvent bénéficier de financements dans le cadre de cet appel à projet à partir du moment où la commune aura contribué à mettre à disposition de ces classes des équipements informatiques d'un montant n'excédant pas celui des équipements qu'elle apportera aux écoles publiques dont elle a la charge.

Pour les équipements et réseaux, le taux de subvention est de 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €.

Après concertation avec les directrices des écoles élémentaires,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RETIENT les propositions suivantes :

Ecole Ernest GUILLARD : 7 classes élémentaires :

- ↵ Un ordinateur portable de direction : 799 €
- ↵ 24 ordinateurs portables + 24 souris + 24 casques : 12 984 €
- ↵ 7 tablettes : 1 953 €
- ↵ WIFI et réseaux : 7 534 €
- ↵ 6 visualiseurs de documents : 534 €
- ↵ TOTAL : 23 804 € soit 7 classes à 3 400.57 €

- ↵ Ressources numériques – pack Office Microsoft : 630 €
- ↵ Ressources numériques : abonnement e-primo sur 2 ans : $1.80 \times 120 = 216 \text{ €} \times 2 = 432 \text{ €}$

Ecole Saint Joseph : 3 classes élémentaires :

- ↵ 3 vidéoprojecteurs interactifs : 5 967 €
- ↵ 1 ordinateur portable pour direction : 799 €
- ↵ 1 vidéoprojecteur pour direction : 515.50 €
- ↵ 1 classe mobile tablettes : 3 119 €
- ↵ TOTAL : 10 400.50 € soit 3 classes à 3 466.83 €

- ↵ ENT (espace numérique de travail) 1er degré sur 2 ans : $1.80 \times 67 = 120.60 \text{ €} \times 2 = 241.20 \text{ €}$

DECIDE d'inscrire ces propositions dans l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires publiques et privées de RENAZE et sollicite à ce titre l'aide financière de l'Etat du plan de relance – socle numérique des écoles élémentaires.

ADOPTE le plan de financement suivant :

Ecole Ernest GUILLARD :

Dépenses TTC :

Socle numérique :	23 804.00 €
Ressources numériques :	1 062.00 €
TOTAL :	24 866.00 €

Recettes TTC:

Aide de l'Etat – socle numérique de base :	16 662.80 €
Aide de l'Etat – services et ressources numériques :	531.00 €
Autofinancement :	7 672.20 €
TOTAL :	24 866.00 €

Ecole Saint Joseph :

Dépenses TTC :

Socle numérique :	10 400.50 €
Ressources numériques :	241.20 €
TOTAL :	10 641.70 €

Recettes TTC:

Aide de l'Etat – socle numérique de base :	7 280.35 €
Aide de l'Etat – services et ressources numériques :	120.60 €
Autofinancement :	3 240.75 €
TOTAL :	10 641.70 €

FINANCES

2021 – 028 : RETRAIT DELIBERATION N°2021-003 DU 12 JANVIER 2021

A la demande du bureau de contrôle de la légalité,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retirer la délibération n° 2021-003 du 12 janvier 2021 concernant l'ouverture des crédits 2021.

2021 – 029 : OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le retrait de la délibération concernant l'ouverture des crédits 2021,

Dans la limite du quart des nouveaux crédits inscrits au budget en 2020, soit 111 940 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'ouverture des crédits d'investissement suivants :

OPERATION 75 : ACQUISITION DE MATERIEL

↳ 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques 7 000 €

• OPERATION 152 : TRAVAUX DE VOIRIE

↳ 2315 : Installation, matériel et outillage techniques 3 000 €

• OPERATION 154 : TRAVAUX DE BATIMENTS

↳ 2315 : Installation, matériel et outillage techniques 9 900 €

↳ 21312 : Bâtiments scolaires : 5 100 €

• OPERATION 206 : SALLE DE L'ESCALE

↳ 2315 : Installation, matériel et outillage techniques 60 000 €

• OPERATION 207 : EQUIPEMENT SPORTIF	
↪ 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	20 000 €
• OPERATION 208 : PARC DU FRESNE	
↪ 2315 : Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €
• OPERATION 211 : PERFORMANCE ENERGETIQUE – DOJO	
↪ 2315 : Installation, matériel et outillage techniques	1 940 €
Total :	111 940 €

PETITES VILLES DE DEMAIN

2021 – 030 : CONVENTION D'ADHESION – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Suite à la réunion plénière du 2 février 2021 concernant le projet « PVD »,
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion « Petites villes de demain » et toutes pièces qui s'y rattachent.

RAPPELLE les grandes lignes directrices formulées par le Conseil Municipal lors de la réunion plénière.

Périmètre d'actions « Petites Villes De Demain » :

- RUE BOURDAIS
- RUE VICTOR FOURCAULT
- RUE DU FRESNE – PARC DU FRESNE
- PLACE DE L'EUROPE
- RUE DU 11 NOVEMBRE

Actions envisagées :

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),
- OPAH RU (Opération Programmée d'Aménagement et de Rénovation Urbaine),
- Revitalisation du Centre-Bourg,
- Reconversion des anciens commerces,
- Mettre le Centre-Bourg en zone piétonne (zone 30) plateau PMR, ralentir la circulation pour lui donner un aspect urbain.

2021 – 031 : PRISE EN CHARGE DU CHEF DE PROJET – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Dans le cadre du programme PVD, il est prévu le recrutement d'un chef de projet par la CCPC du Pays de Craon financé à hauteur de 75% : 50 % par l'ANAH et 25 % par la Banque de Territoire.

25% du salaire restent à charge des 3 collectivités : Cossé-le-Vivien – Craon et Renazé.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE que le reste à charge se répartisse entre les 3 collectivités bénéficiaires du programme PVD au prorata du nombre d'habitants au 1er janvier 2021.

VOIRIE-ENVIRONNEMENT

PANNEAUX DE SIGNALISATION DES ECOLES :

La commune étudie la signalisation aux abords des écoles pour inciter les automobilistes à adopter une attitude appropriée dans un but de sécurité.

L'idée est de mettre en place des panneaux qui attirent l'œil, plus que des panneaux classiques de sécurité routière qui se noient dans l'environnement.

Le Conseil Municipal demande à ce que la commission voirie en lien avec celle des affaires scolaires propose plusieurs choix de panneaux lors d'un prochain conseil municipal.

2021 – 032 : RENOUELEMENT DU LABEL « SUR LE CHEMIN DE LA NATURE » ENTRE LA COMMUNE ET MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de procéder au renouvellement de l'obtention du label « SUR LE CHEMIN DE LA NATURE » du site des ardoisières de Longchamp. Ce lieu est situé près de la rivière du Chéran. Le site est couvert d'une végétation de genêts et d'arbustes. Une partie est boisée. Des terrils et des murets en ardoise structurent le site de 6.5 ha.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

BATIMENTS

2021 – 033 : RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – DOJO

Le cabinet HC-MO a étudié les travaux de rénovation énergétique au DOJO du complexe 2000.

Les travaux consistent à :

- la dépose des plaques de polycarbonate existantes
- la dépose de la casquette métallique au droit de l'entrée, compris repose en fin de chantier
- la dépose des bavettes existantes au droit des bardages double peau existants,
- la dépose d'une partie du bardage en partie haute,
- le renforcement de l'ossature métallique existante, compris étude et mise en œuvre d'ossature complémentaire pour support des menuiseries en aluminium,
- la fourniture et pose d'un bac acier double peau (compris isolation) en remplacement du polycarbonate (coloris à déterminer), fixé sur structure métallique existante,
- la réalisation des capotages en périphérie des menuiseries neuves.

- la fourniture et pose de fenêtres 2 vantaux 2.00 x 0.90 ouvrant à la française avec oscillo-battant, condamnation à clé permettant l'utilisation de l'OB uniquement. (14 unités).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le programme des travaux supra-mentionnés.

VALIDE le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES H.T.

CHARPENTE METALLIQUE-BARDAGE DOUBLE PEAU	33 015 €
MENUISERIE ALUMINIUM	16 800 €
TOTAL DES LOTS	49 815 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE	3 125 €
BUREAU DE CONTROLE	1 500 €
CONTROLEUR SPS	1 500 €
TOTAL DU PROJET	55 940 €

RECETTES H.T.

RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (minimum 5.431928 € / habitant)	14 090 €
DOTATION DEPARTEMENTALE – CONTRAT DE TERRITOIRE <i>(ajustement en fonction du montant alloué dans le cadre de la rénovation énergétique des équipements sportifs – la commune a une enveloppe globale de dotation de 47 381 €)</i>	30 662 €
AUTOFINANCEMENT – 20% du H.T.	11 188 €
TOTAL	55 940 €

SOLLICITE l'aide financière départementale à travers le plan de rénovation énergétique des équipements sportifs et de la dotation départementale du Plan Mayenne Relance dans le cadre des contrats de territoire.

AFFAIRES GENERALES

AVIS SUR MODIFICATION TEMPORAIRE DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Suite à des changements d'affectation d'agents et à une redistribution de missions, l'avis du Conseil municipal est sollicité pour une modification temporaire des horaires d'ouverture de la mairie.

Pendant le congé maternité d'un agent de mai à septembre, la mairie pourrait être fermée au public le mercredi car il apparaît très difficile de recruter un agent ayant les compétences pour les missions à remplir (état-civil-urbanisme...) exclusivement le mercredi.

Les comptages journaliers sur un mois montrent que le mercredi est le jour de la semaine où la fréquentation est la moindre. Le fait qu'il n'y a pas d'école le mercredi influe sur la fréquentation.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à ce que la mairie soit fermée au public le mercredi. Il est précisé que cette solution ne sera effective qu'après avoir épuisé toutes les possibilités de maintenir la mairie ouverte tous les jours.

COMPTE RENDU COMMISSION

COMMISSION ASSOCIATIONS DU 25 FEVRIER 2021 :

Mme Mireille BEDOUET donne lecture du compte rendu de la commission associations.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2021 :

Mme Dorinne BALOCHE informe les élus que l'Odyssée va ouvrir aux nageurs le bassin extérieur.

A la Rincerie, la vanne est mise en place.

M. le Maire évoque le projet de territoire et notamment les résultats du sondage auprès des habitants du territoire. Il est à noter le taux de satisfaction des sondés vis-à-vis de leur territoire (plus de 80%).

L'économie reste le domaine prioritaire des sondés, contrairement à ce que le Cabinet NEW DEAL évoquait au début de l'étude où il mettait en priorité l'attrait du cadre de vie. Il faut tenir compte aujourd'hui de l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail, il a beaucoup augmenté ces dernières années.

INFORMATIONS

LE RIBAMBUS :

Une rencontre entre les élus du CIAS du Pays de CRAON, M. le Maire et Mme Dorinne BALOCHE a eu lieu à ST AIGNAN SUR ROE pour mettre en place une solution transitoire à l'activité du RIBAMBUS dans l'attente de l'ouverture de la micro-crèche à RENAZE en juillet 2022.

Il a été convenu que le service élirait domicile à ST AIGNAN SUR ROE jusqu'en juillet 2022 et n'occuperait plus la salle de l'étang. Des navettes prendront en charge les enfants de RENAZE pour les transporter à ST AIGNAN SUR ROE.

LE C.M.J. :

L'élection des jeunes du C.M.J. aura lieu en octobre 2021, soit après la rentrée scolaire de 2021/2022.

ACHAT DE MATERIEL POUR L'ESCALE

Il a été commandé chez DOUBLET des tables rondes et rectangulaires, des chaises et des chariots pour les tables et des chariots pour les chaises chez DESERT Métal Agri pour un montant total de 11 000 € H.T.

RENCONTRE AVEC M OLIVIER RICHEFOU :

Les points suivants ont été abordés :

- Le plan de relance départemental des équipements sportifs et les terrains de football en synthétique,
- La subvention départementale pour le volet habitat du contrat territorial,
- Le rond-point de Lourzaie,
- L'éclairage public dans l'enceinte du collège.

LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE :

- Le poteau devant chez M. GALISSON 5, Rue de l'Espérance va être enlevé.
- Le poteau devant chez M. VEILLE Rue P. et M. Curie va être déplacé.
- Le poteau Rue des Vignes devant le portillon de Mme DHOMMEAUX devrait être déplacé suite à des visites sur le terrain avec Mayenne Fibre et l'entreprise CIRCET.
- Rue des Sports, il est demandé à utiliser le fourreau existant en attente au pied du poteau pour éviter une traversée de chaussée en tranchée.
- Rue du Maréchal Leclerc, il a été interdit toute ouverture de chaussée, ce qui n'a pas été respecté. Des recherches sont en cours pour connaître le donneur d'ordre à ce dysfonctionnement. Avant les travaux, il avait été demandé la vérification des réseaux existants et la commune avait pris en charge la pose de fourreaux en attente pour éviter les ouvertures dans la voirie.
- Au Bourg-aux-Nonains, des poteaux téléphoniques penchent et doivent être redressés ou remplacés au risque que l'agriculteur arrache les fils en entrant dans sa parcelle.
- Etude pour la suppression d'un poteau au carrefour Rue J. Prévert et Rue J. Rostand.

Avant chaque implantation de poteaux, M. le Maire demande un rendez-vous sur le terrain.

1 JEUNE - 1 SOLUTION :

La commune a recruté M Alexandre RAGUIN, chargé de communication, en remplacement de Mme Céline MARSOLLIER. La commune bénéficie à ce titre d'une aide de l'état dans le cadre du dispositif # 1 jeune – 1 solution de 65% du smic dans la limite de 20 H par mois.

LE POINT SUR LA MAISON FRANCE SERVICES :

Le CIAS du Pays de CRAON sera le porteur du projet, une Maison France Services sera mise en place à RENAZE.

Elle regroupera 9 services publics : DGFIP – Gendarmerie – Justice – CAF – CPAM – MSA – Pole Emploi – CARSAT – La Poste.

24 H d'ouverture minimum. 2 agents en permanence. La Poste peut engager entre 40 et 50K € de travaux d'aménagement. Elle prendra à sa charge ½ ETP chargé pendant 18 ans. Le bureau de Poste sera fermé, il sera ouvert une agence postale intercommunale. La MSA mettra un agent l'équivalent d'un ½ ETP chargé.

Le lieu serait la Maison Pré, au rez-de-chaussée, à la place des restos du Cœur. Les besoins sont : 1 bureau d'accueil, 1 bureau de confidentialité et un espace pour les bornes de connexion à distance.

M Philippe PELLUAU évoque l'éloignement vis-à-vis du centre bourg. Il rappelle que La Poste est une société privée, à ce titre un loyer doit lui être demandé. Il est aussi évoqué le transfert de l'ADMR dans l'autre partie du rez-de-chaussée. Il y aurait une mise à disposition des locaux par la commune au CIAS. Il va être étudié avec la CCPC le déplacement des restos du cœur vers l'atelier intercommunal Rue des Vignes, la visite du sous-sol de l'Escale ne les pas convaincu.

REUNION PLENIERE – PREPARATION DU BUDGET :

M. le Maire souhaite réunir une plénière le mercredi 24 mars 2021 à 20 H pour l'étude du budget 2021. Il souhaite que celle-ci se déroule dans le même état d'esprit que la plénière qui étudié le programme « PETITES VILLES DE DEMAIN ».

PROJET EOLIEN DE LA QUEILLE :

M Claude JUGE demande pourquoi l'enquête publique n'était pas en ligne sur le site internet de la commune. Il est répondu que ce n'était pas une enquête publique mais une concertation préalable et que ce dossier était en ligne sur le site communal.

PASSAGES PIETONS RD771 :

M Philippe PELLUAU informe que la peinture des passages piétons de la RD771 aurait besoin d'être refaite.

CIMETIERE :

Au 1^{er} juillet 2022, il sera interdit tout emploi de produits phyto dans les cimetières. Dès ce printemps, nous allons faire des essais. Le carré EST serait dans le « laisser faire », le triangle en arrivant du petit portail en gestion maîtrisée. La population sera invitée à donner son avis sur les essais.

Il sera semé de la fétuque et des vivaces entre les tombes.

NOUVELLE SORTIE – ENTREPRISE DIRICKX :

Mme Armelle JOLYS évoque la nouvelle sortie des camions des établissements DIRICKX par le Chemin du Chalopin. Elle s'interroge sur le potentiel danger de cette sortie.

PRIORITE A DROITE RUE DU Ma LECLERC/RUE DU FRESNE :

M Claude JUGE trouve opportun la mise en place de panneaux indiquant la priorité à droite de la Rue du M. Leclerc.

ARBRES AU FOYER LOGEMENT ET A L'HOPITAL :

M Claude JUGE revient sur un ancien dossier quand il était encore président du CVS de l'hôpital et qu'il avait donné des arbres à l'HLsOM.

Il demande ce que ces arbres sont devenus. Aucune réponse ne lui est apportée.

BROYAGES DES BRANCHES D'ARBRES DE M CLAUDE JUGE :

M. le Maire informe que «M Claude JUGE profite des services de la collectivité pour se débarrasser de ses branchages. Il a appelé les services techniques pour enlever ses branches et les broyer à charge de la commune ». Ce à quoi l'intéressé répond avec son plus ferme désaccord sur cette accusation. En précisant que « cette version n'est pas honnête. Accusation inacceptable. Un comble, alors qu'il a offert ses arbustes, ses arbres et des branches d'arbres dans l'intérêt de la collectivité, puisque celle-ci avait confirmé son intérêt par la voie des représentants des services techniques ».

Invité par les agents des services espaces verts à prendre contact avec le Secrétaire de Mairie. M. Claude JUGE l'a appelé pour lui indiquer que des branches étaient disponibles si la mairie était toujours intéressée. Jacques LEON, en plein accord avec M. le Maire a informé M. Claude JUGE qu'il n'autorisait pas les agents communaux à récupérer les branches pour un particulier et ce le 24 février 2021. Le Secrétaire de Mairie précise qu'un agent communal l'a informé d'un appel téléphonique de M. Claude JUGE après ce refus de la mairie. M. Claude JUGE indique avoir dit à l'agent communal lors de ce contact téléphonique qu'il transmettait l'avis négatif de la mairie, à contrario, l'agent dit que M. Claude JUGE lui a demandé de venir chercher les branchages.

DOCUMENTS PREPARATOIRES A LA REUNION :

Les conseillers municipaux sont favorables à cette communication en amont de la réunion.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 13 et 20 JUIN 2021 :

Compte tenu de cette double élection, tous les conseillers municipaux seront mis à contribution pour tenir les bureaux de vote.

COMMISSION ESPACES VERTS – COMMUNICATION :

Elle aura lieu jeudi 11 mars 2021 à 20 H 30 salle de l'Entr'acte.

COMMISSION VOIRIE-ENVIRONNEMENT :

Elle aura lieu jeudi 18 mars 2021 à 20 H salle du Conseil Municipal

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Il aura lieu le mardi 6 avril 2021 à 20 H 30 salle de l'Entracte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.